

## Bulletin d'inscription Enfant - Adolescent pour les cours de peinture 2024 - 2025 Abonnement de 30 cours à l'année

Organisés par Sandrine Sananès  
Praticienne en expression artistique (peinture libre)

-----  
Fondatrice de l'Atelier de Charenton  
Co-créatrice de l'atelier de peinture à l'École Montessori

Prénom participant(e) : .....  
Nom participant(e) : .....  
Date de naissance : .....  
 Maternelle créative 3 à 5 ans  Enfance créative 5 à 10 ans  Adolescence créative 10 à 18 ans  
Horaire demandé : Choix No 1 : .....  
Choix No 2 : .....

Nom de la mère : ..... Nom du père : .....  
E-mail : .....  
Tél. mobile : ..... Tél. secondaire : .....  
Adresse complète : .....  
Autorisez-vous votre enfant à quitter, seul, l'Atelier de Charenton :  OUI  NON  
Je donne l'autorisation de venir chercher mon enfant, à : .....  
Eléments à signaler (santé, allergie, difficultés d'adaptation ou autre) : .....  
.....

### Réduction sur les cours

- 5 %  au second enfant - 5 %  au troisième enfant

### REGLEMENT D'UNE INSCRIPTION

La cotisation annuelle et obligatoire à l'association :

un versement de 50 € à l'ordre de Atelier de Charenton

par chèque bancaire  en espèces  par Chèques-Vacances (frais d'enregistrement : 5 € à régler à l'inscription)

Pour la participation aux cours :

**Je choisis :**

un versement unique : je joins 1 seul chèque d'un montant de..... **à**

**l'ordre de Sandrine Sananès**

un versement échelonné : je joins 3 chèques d'un montant de..... (remis pour l'encaissement au 30 septembre 2024, au 5 janvier 2025, au 5 avril 2025) **à l'ordre de**

**Sandrine Sananès. Important: merci de dater vos chèques du jour d'émission.**

Pour un règlement des cours par virement bancaire ou Chèques-Vacances, nous demander.

Avant d'inscrire votre enfant, merci de nous téléphoner au 06 12 61 39 08 ou de nous envoyer un e-mail à [latelierdecharenton@gmail.com](mailto:latelierdecharenton@gmail.com) pour connaître les disponibilités du cours souhaité. >

## Conditions d'inscription

Toute inscription implique de la part du responsable l'acceptation des présentes conditions.

Les règlements à effectuer directement à la formatrice, ne seront reçus par celle-ci que, des membres de l'association justifiant être à jour de leur cotisation. La participation financière inclut outre les cours dispensés, la fourniture du matériel d'artiste (pinceaux, couleurs, feuilles de papier), la conservation des tableaux, la cotisation à l'association ainsi qu'une assurance couvrant le temps de présence à l'atelier.

L'Atelier de Charenton est installé dans un local ayant pignon sur rue, au rez-de-chaussée d'un immeuble accessible par un code.

Les portes de l'Atelier ouvrent à l'heure du cours. Les cours et les groupes peuvent se suivre et se croiser.

Durant le cours, l'accompagnant ne peut attendre dans la pièce d'accueil ou dans les parties communes.

L'Atelier est composé d'une pièce d'accueil (patères, point d'eau, toilettes) et du lieu principal dédié à la peinture. L'éclairage reproduit la lumière du soleil. Nos couleurs fabriquées à partir d'ingrédients d'origine naturelle, sont garanties sans risque toxicologique et sont conformes à la norme européenne CE EN 71. L'Atelier de Charenton dégage toute responsabilité en cas d'allergies.

L'Atelier propose la méthode du Geste de peindre qui vise le développement de la créativité, de l'autonomie et de la confiance en soi. La méthode est amplement décrite sur le site Internet [www.latelierdecharenton.com](http://www.latelierdecharenton.com). L'Atelier permet de vivre un laps de temps dans un petit groupe composé de participants de tous âges, de toutes origines et de faire, ainsi, l'expérience de relations exemptes de compétition, de jugement et d'indiscrétion.

L'Atelier est fait de règles claires et de liberté. L'enfant entre en atelier sans images, modèles, téléphone portable. L'enfant a été informé par son parent de la démarche de l'Atelier de Charenton.

L'enfant de trois, quatre et cinq ans reste un maximum d'une heure. L'enfant qui rencontre des difficultés d'adaptation au cadre de l'Atelier ou au collectif reste moins de temps (la formatrice définit ce temps et en parle au parent).

L'enfant nous est confié le temps du cours, il entre dans le lieu de peinture de façon autonome, sans accompagnant.

Il est entendu que l'accompagnant vient chercher son enfant à l'heure de la fin du cours. L'accompagnant est prié de patienter dans la pièce d'accueil.

Sandrine Sananès encadre la majorité des cours. En cas d'empêchement pour assurer un cours, Sandrine Sananès peut reporter le cours à une date ultérieure ou faire appel à un intervenant. Cette personne présente un niveau de compétence suffisant pour assurer la réalisation des cours.

En cas de force majeure, l'organisation des cours peut être modifiée et, ou aménagée sous une forme différente. Un cours est maintenu sous réserve d'un nombre de participants suffisant.

Les tableaux du participant sont soigneusement archivés à l'Atelier de Charenton pour la durée d'une année. Cela fait partie du travail de Sandrine Sananès et en garantit sa spécificité. Le parent peut venir consulter les tableaux avec l'accord de son enfant, sur rendez-vous (entre adultes).

Les tableaux peuvent être récupérés au mois de juillet suivant l'inscription aux cours. Le parent est averti par e-mail des dates de la remise des tableaux. Les tableaux sont remis en rouleau. Tout tableau non récupéré avant le 1 septembre suivant la date de l'inscription sera donné aux archives de l'Atelier de Charenton ou pourra être détruit et aucune réclamation ne sera recevable.

Au cas où nous serions conduits à utiliser des tableaux pour faire connaître nos activités (pour événements, édition, etc.), nous nous engageons à ne pas révéler l'identité de leurs auteurs, et il est entendu qu'aucun droit ne peut nous être réclamé, par ceux-ci, ni en leur nom. Pour faire connaître nos activités, nous pouvons réaliser des vidéos et publier des textes, parfois illustrés. Ainsi, votre signature concerne aussi ce qui suit : « Il est entendu que j'autorise L'Atelier de Charenton et Sandrine Sananès à reproduire et diffuser, libres de droits, toutes images sur lesquelles mon (mes) enfant(s) figure(nt) sur tous supports connus ou inconnus à ce jour. Ce, durant une période de dix années ». En cas d'opposition et afin que nous la prenions en compte, veuillez nous adresser un e-mail à [latelierdecharenton@gmail.com](mailto:latelierdecharenton@gmail.com).

Les tarifs des cours sont ceux applicables à la date d'inscription. L'Atelier de Charenton se réserve le droit de modifier ses tarifs et ses conditions à tout moment. TVA non applicable, article 293 B du CGI.

Votre inscription aux cours hebdomadaires (30 cours de septembre à juin) est un engagement à l'année. Il ne sera procédé à aucun remboursement, ce, à compter de la date d'inscription. En cas d'absence exceptionnelle, votre enfant a la possibilité de remplacer son cours à un autre horaire dans la limite des places disponibles à l'Atelier de Charenton.

A réception du présent bulletin dûment rempli et accompagné du règlement pour l'année (cotisation et cours), nous vous enverrons un e-mail, confirmant ainsi l'inscription de votre enfant à l'Atelier de Charenton.

**Signature**

**Date pour ce document**

Un exemplaire à conserver

Pour nous retourner votre dossier d'inscription

- Par voie numérique (bulletin préalablement scanné) à [latelierdecharenton@gmail.com](mailto:latelierdecharenton@gmail.com)
- Par correspondance ou dépôt (boîte aux lettres sur rue)

L'Atelier de Charenton  
33, rue Gabrielle  
94220 Charenton-le-Pont  
T. : 06 12 61 39 08